

Conseils pratiques & Conditions particulières

Votre lieu de chargement

Nous assurons les chargements aux lieux et heures indiqués pour chaque voyage :

- **Verviers** [gare centrale]
- **Dison** [ING, pharmacie Daube/rue Albert 1^{er}]
- **Liège** [place de Bronckart, arrêt de bus]
- **Barchon** [Voyages Léonard].
- **Jemeppe** [café le France 2, rue Nihar]
- **Waremmé** [sortie autoroute n°29]
- **Spy** [autogrill E42 Liège-Mons]

Nous pouvons assurer d'autres prises en charge pour des groupes de plus de 15 personnes [sur demande].

Règlements

Toute réservation est effective au règlement complet du solde. Les chèques ainsi que les cartes de crédit ne sont pas acceptés.

Conditions particulières "Excursions d'un jour"

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions de voyages particulières s'appliquent aux excursions d'un jour (y compris les concerts et spectacles) repris dans la présente brochure.

Article 2 - Prix

§1. Pour chaque excursion d'un jour, le prix indiqué "autocar" inclut uniquement le transport en autocar. Sauf indications contraires, les repas, les frais de guidage et les droits d'entrées aux sites ne sont jamais inclus dans le prix. Les droits d'entrée qui sont signalés à titre indicatif, sont sujets à adaptation. Nos prix incluent la TVA basée sur le taux en vigueur au moment de la publication de la brochure.

§2. Le prix convenu dans le contrat est fixe et inclut tous les services obligatoires, sous réserve d'une erreur matérielle évidente.

Article 3 - Réductions

§1. Pour les groupes de 15 adultes minimum, nous accordons 1 gratuité sur les services de transport en autocar.

§2. Sauf indications contraires, les prix "enfant" s'appliquent aux enfants de - de 12 ans.

Article 4 - Annulation par le voyageur

L'annulation d'une excursion par le voyageur entraîne, dès le jour d'inscription, des frais qui sont dus dans tous les cas intégralement :

- 50% du prix total de l'excursion pour une annulation survenant plus de 10 jours avant la date de départ ;
- 100 % du prix total de l'excursion pour une annulation survenant dans les 10 jours précédant la date de départ. Les mêmes conditions s'appliquent en cas d'absence au lieu et heure de départ convenus ou non présentation des documents de voyage requis au chargement (carte

d'identité, autorisation parentale éventuelle, passeport et visa pour les non-résidents de l'Union Européenne).

Article 5 - Respect des horaires

Nous déclinons toute responsabilité en cas de problèmes survenus suite à un non respect des horaires par le client. Aucun remboursement de frais de transport, téléphone ou autre ne sera effectué. En cas de retard de l'autocar, nous vous conseillons toujours d'attendre au lieu prévu et d'appeler aux numéros d'urgence repris sur votre bon de réservation. Les horaires retour sont donnés à titre indicatif.

Article 6 - Modification par le voyageur

Pour une modification [nom, lieu d'embarquement, changement de date], aucun frais n'est porté en compte jusqu'à 8 jours avant le départ. Dans les 8 jours qui précèdent le départ, et suivant disponibilités, 10 € de frais par dossier seront portés en compte.

Article 7 - Annulation par l'organisateur de voyages

Les Voyages Léonard se réservent le droit d'annuler tout voyage n'atteignant pas le nombre minimum de voyageurs requis au plus tard 8 jours avant le départ. En tout cas, le dédommagement ne peut excéder le prix du voyage et ne couvre en aucun cas les frais éventuels engagés par le voyageur pour la réalisation du voyage.

Article 8 - Modification avant le départ par l'organisateur de voyages

Si avant le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté par l'un des prestataires principaux, pour quelle que raison que ce soit, l'organisateur de voyages doit en avertir le voyageur le plus rapidement possible, et en tout état de cause, avant le départ, et l'informer de la possibilité de résilier le contrat sans pénalité, sauf si le voyageur accepte la modification proposée par l'organisateur de voyages.

Article 9 - Sous-traitance

Les Voyages Léonard peuvent recourir aux services d'un prestataire sous-traité en cas de besoin. Dans ce cas, les Voyages Léonard déclinent toute responsabilité au prestataire sous-traité sur la non-exécution des services garantis au client.

Article 10 - Obligation du voyageur

Le voyageur est tenu de respecter les obligations légales en matière de formalités douanières.

Article 11 - Réclamations

Les plaintes seront traitées conformément à l'article 16 des Conditions Générales de Voyages. Toute réclamation, pour être considérée comme valable, doit nous parvenir par écrit dans les 8 jours qui suivent la date du voyage.

Article 12 - Juridictions

Tout litige sera porté devant les juridictions de Verviers.

N'oubliez pas de souscrire votre assurance annulation !

30 motifs couverts SANS FRANCHISE :

maladie, décès, accident, perte d'emploi, etc...

Prime 5% du prix de votre concert / voyage d'un jour

Ceci n'est qu'un aperçu des conditions générales dont seul le texte nous est opposable. Les assurances doivent être souscrites le jour de la réservation.



EUROPESE EUROPEENNE EUROPEAN
Une entreprise de Nationale Suisse

VOTRE ASSURANCE VOYAGE
Compagnie Européenne, agréée sous le N° 0420
Rue des Deux Eglises, 14 - 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles - N°entreprise : 0403.274.332

TROPHEE DECAVI de la meilleure assurance voyage en Belgique